

MMA ÉLITE

Mai 2022

Support en unités de compte adossé
à un titre de créance et présentant un
risque de perte en capital partielle ou
totale en cours de vie et à l'échéance



EXPERTISE
PATRIMOINE

Assurance-vie et capitalisation.

Offre limitée du 2 mai 2022 au 29 juillet 2022
(sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée : 10 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale
et en l'absence d'un remboursement anticipé automatique comme décrit en pages 2 et 3).

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Fonctionnement du support

MMA Élite Mai 2022 est un support en unités de compte adossé à un titre de créance.

- D'une durée d'investissement de 10 ans maximum, son remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice **S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR** (dénommé ci-après « l'Indice ») **calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.**
- Le niveau de clôture de l'Indice au 12 août 2022 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.
- **MMA Élite Mai 2022 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Un remboursement anticipé automatique possible les années 2 à 9

EN ANNÉE 2 À 9, DEUX SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 90 % de son niveau initial** à l'issue de l'année 2 à la date de constatation intermédiaire du 13 août 2024 ou à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle correspondantes⁽¹⁾ au cours des années 3 à 9, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽²⁾ :
 - **Le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.**
 - Majoré d'un **gain brut⁽⁴⁾ de 7 % par année écoulée** depuis la date de constatation initiale, soit :
 - **14 % (soit 7 % × 2)** si le remboursement a lieu en année 2, le 27 août 2024 ;
 - **21 % (soit 7 % × 3)** si le remboursement a lieu en année 3, le 26 août 2025 ;
 - **28 % (soit 7 % × 4)** si le remboursement a lieu en année 4, le 26 août 2026 ;
 - **35 % (soit 7 % × 5)** si le remboursement a lieu en année 5, le 26 août 2027 ;
 - **42 % (soit 7 % × 6)** si le remboursement a lieu en année 6, le 28 août 2028 ;
 - **49 % (soit 7 % × 7)** si le remboursement a lieu en année 7, le 27 août 2029 ;
 - **56 % (soit 7 % × 8)** si le remboursement a lieu en année 8, le 27 août 2030 ;
 - **63 % (soit 7 % × 9)** si le remboursement a lieu en année 9, le 26 août 2031.
- Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽²⁾.
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 90 % de son niveau initial** à l'issue de l'année 2 à la date de constatation intermédiaire du 13 août 2024 ou à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle correspondantes⁽¹⁾ au cours des années 3 à 9, le support se poursuit.

Ou un remboursement à l'échéance, en année 10

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 26 août 2032.

EN ANNÉE 10, TROIS SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 90 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle de l'année 10⁽⁵⁾ ou **si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 12 août 2032), alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final :
 - **Le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.**
 - Majoré d'un **gain brut⁽⁴⁾ de 70 %** (soit un gain brut⁽⁴⁾ de 7 % par année écoulée).
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 80 % de son niveau initial mais supérieur ou égal à 60 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 12 août 2032), alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final :
 - **Le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.**
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital)** à la date de constatation finale (le 12 août 2032), alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final :
 - **Le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾ diminué de la baisse finale de l'Indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) Année 3 : 12 novembre 2024, 12 février 2025, 12 mai 2025 ou le 12 août 2025 ; Année 4 : 12 novembre 2025, 12 février 2026, 12 mai 2026 ou le 12 août 2026 ; Année 5 : 12 novembre 2026, 12 février 2027, 12 mai 2027 ou le 12 août 2027 ; Année 6 : 12 novembre 2027, 14 février 2028, 12 mai 2028 ou le 14 août 2028 ; Année 7 : 13 novembre 2028, 13 février 2029, 14 mai 2029 ou le 13 août 2029 ; Année 8 : 12 novembre 2029, 12 février 2030, 13 mai 2030 ou le 13 août 2030 ; Année 9 : 12 novembre 2030, 12 février 2031, 12 mai 2031 ou le 12 août 2031.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support MMA Élite Mai 2022 n'existe plus, mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

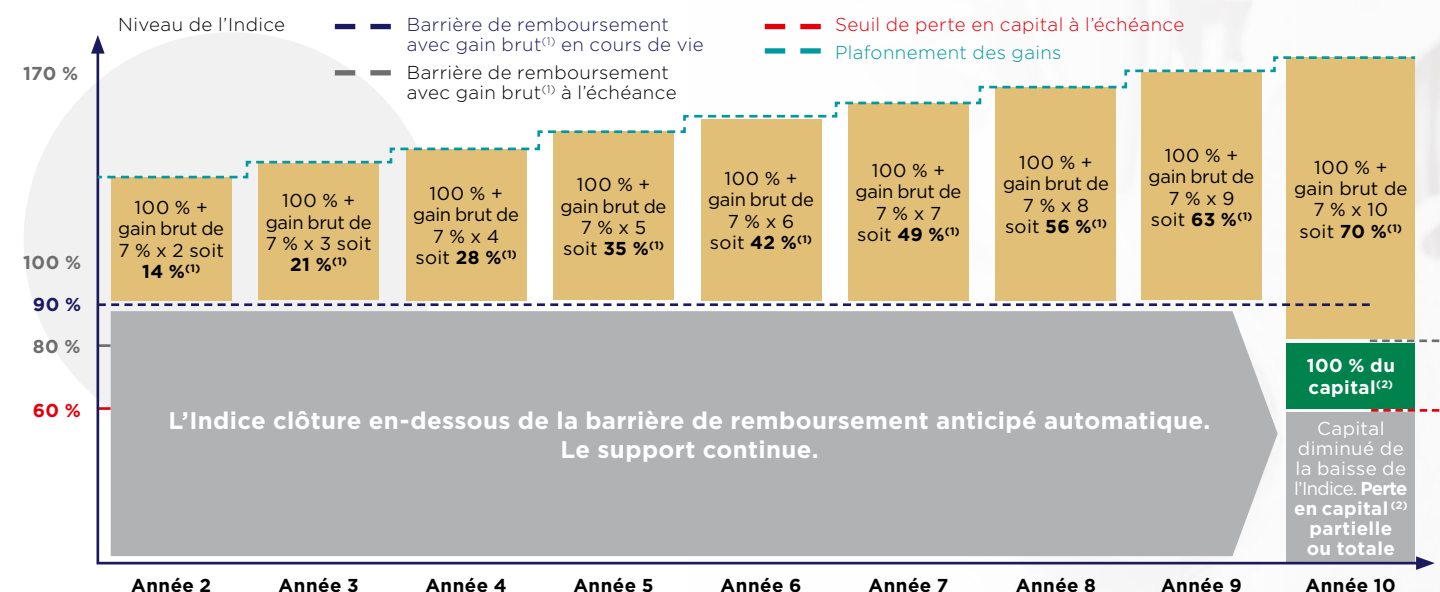
(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(5) Année 10 : 12 novembre 2031, 12 février 2032 ou le 12 mai 2032.

Illustration du mécanisme de remboursement

- À partir de l'année 2, à chaque date de constatation intermédiaire trimestrielle et jusqu'à la date de constatation finale (le 12 août 2032), le niveau de clôture de l'indice S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 2 à 10 ans et présente **un risque de perte en capital partielle ou totale**.

Mécanisme du support

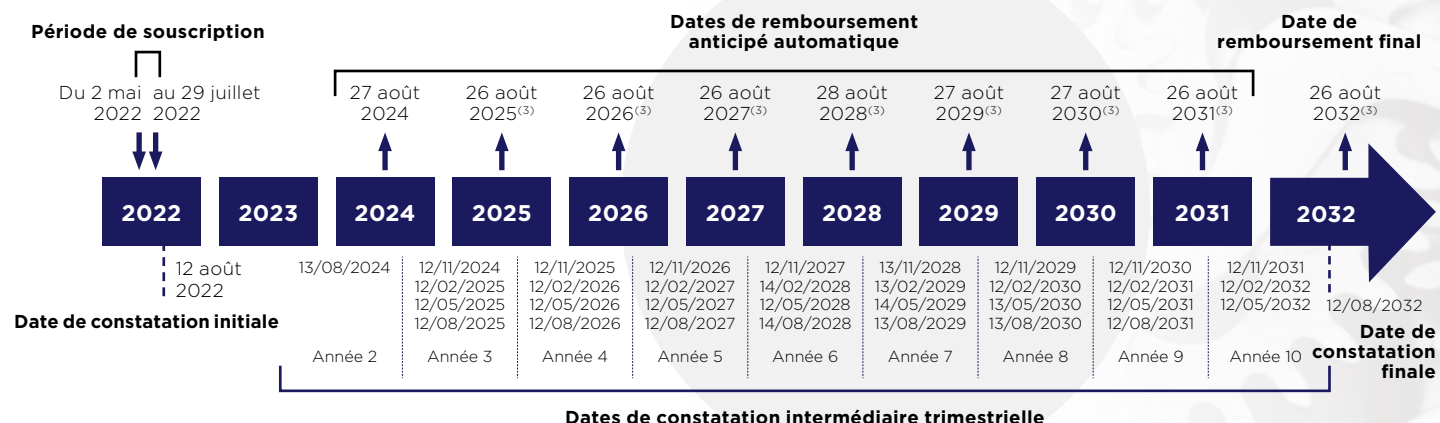


Remboursement du capital avec gain brut⁽¹⁾ si l'indice clôture à ou au-dessus de 90 % de son niveau initial à une date de constatation intermédiaire trimestrielle de l'année 2 à 10, ou si l'indice clôture à ou au-dessus de 80 % de son niveau initial à la date de constatation finale.

Remboursement du capital⁽²⁾ sans gain si l'indice clôture strictement en-dessous de 80 % de son niveau initial mais à ou au-dessus de 60 % de son niveau initial.

Remboursement avec perte en capital partielle ou totale si l'indice clôture strictement en-dessous de 60 % de son niveau initial.

Dates clés

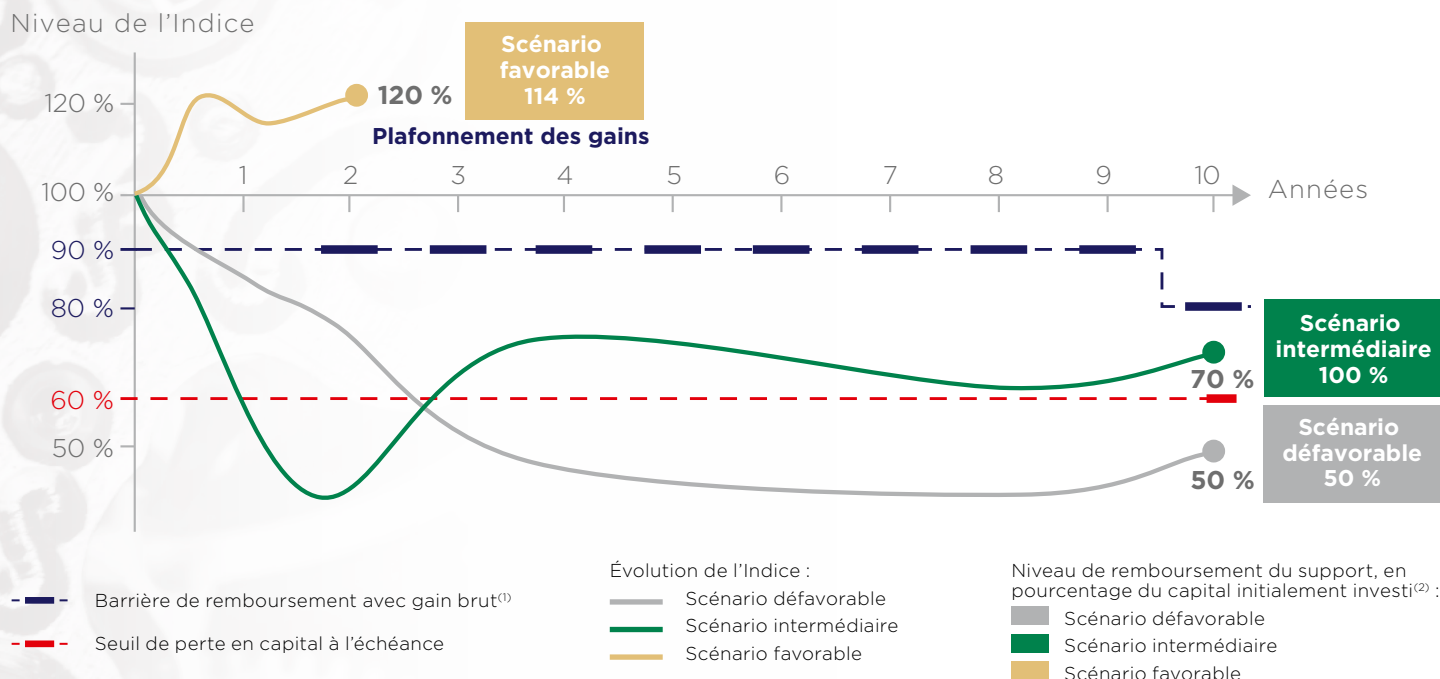


Durée d'investissement conseillée : 10 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).

Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

- (1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.
- (2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).
- (3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Scénarios de marché



SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Baisse de l'Indice sur 10 ans et clôture à la date de constatation finale en-dessous du seuil de perte en capital (60 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 50 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'Indice, soit **50 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : -7,67 % (égal au taux de rendement actuariel net dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice⁽⁴⁾).
- Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 50 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.**

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

Baisse de l'Indice sur 10 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital (60 % du niveau initial de l'Indice) et en-dessous de la barrière de remboursement avec gain brut⁽¹⁾ à l'échéance (80 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 70 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : **100 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : -1,10 % (contre un taux de rendement actuariel net de -4,53 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice⁽⁴⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS⁽¹⁾

Hausse de l'Indice en année 2, remboursement anticipé automatique à la première date de constatation intermédiaire

- Niveau de l'Indice à l'issue de l'année 2 : 120 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 2 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 7 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit 14 %⁽¹⁾), soit un total brut de **114 %**.
- Taux de rendement actuariel net⁽³⁾ : 5,33 % (contre un taux de rendement actuariel net de 7,96 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice⁽⁴⁾).
- Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.** Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire ou à la date de constatation finale, l'Indice clôturerait exactement à la barrière de remboursement avec gain ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation des gains à 7 % bruts par année écoulée.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.
 (2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).
 (3) Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.
 (4) Les taux de rendement actuariel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

Taux de rendement actuariels futurs

Taux de rendement actuariel futurs, en cas d'un remboursement avec gain brut en année 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10, sous conditions décrites en page 2.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾								
	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Gain brut ⁽²⁾	$(7\% \times 2)$ = 14 % ⁽²⁾	$(7\% \times 3)$ = 21 % ⁽²⁾	$(7\% \times 4)$ = 28 % ⁽²⁾	$(7\% \times 5)$ = 35 % ⁽²⁾	$(7\% \times 6)$ = 42 % ⁽²⁾	$(7\% \times 7)$ = 49 % ⁽²⁾	$(7\% \times 8)$ = 56 % ⁽²⁾	$(7\% \times 9)$ = 63 % ⁽²⁾	$(7\% \times 10)$ = 70 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	5,65 %	5,54 %	5,39 %	5,24 %	5,08 %	4,94 %	4,81 %	4,68 %	4,56 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,00 %)	5,43 %	5,32 %	5,18 %	5,02 %	4,87 %	4,73 %	4,59 %	4,47 %	4,34 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	5,33 %	5,22 %	5,07 %	4,92 %	4,76 %	4,62 %	4,49 %	4,36 %	4,24 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Élite Mai 2022 avant l'échéance ou si le niveau de clôture de l'indice S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR, à l'échéance, est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial.



(1) Dates de remboursement anticipé automatique : le 27 août 2024 (année 2), le 26 août 2025 (année 3), le 26 août 2026 (année 4), le 26 août 2027 (année 5), le 28 août 2028 (année 6), le 27 août 2029 (année 7), le 27 août 2030 (année 8) ou le 26 août 2031 (année 9). Date de remboursement automatique à l'échéance : le 26 août 2032 (année 10).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Un support indexé à l'indice S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR

L'indice S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR est composé d'un panier de 100 entreprises issues des marchés américain, de la zone euro et japonais. L'univers de départ comprend les actions composant les indices S&P United States LargeMidCap, S&P Eurozone LargeMidCap et S&P Japan LargeMidCap. Les actions des sociétés impliquées dans des activités contestables (armes controversées, tabac, charbon, etc.) ou ne respectant pas les principes du Pacte Mondial (« Global Compact ») de l'ONU sont dans un premier temps exclues. Seules sont ensuite retenues les 100 plus importantes capitalisations boursières respectant collectivement les critères de la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark », à savoir :

- Une réduction d'au moins 50 % de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'univers de départ ;
- L'intensité des émissions de gaz à effet de serre des actions composant l'Indice doit au minimum être inférieure de 7 % à celle un an auparavant ;
- La part des secteurs à fort impact sur le changement climatique dans l'Indice doit être au minimum égale à celle de l'univers de départ. L'objectif de cette contrainte est de sélectionner les meilleures entreprises de ces secteurs et non de désinvestir complètement de ces derniers.

L'Indice est calculé et sponsorisé par S&P Dow Jones Indices, acteur de premier plan dans le domaine des indices. Il a été lancé le 28 février 2022. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important). Par ailleurs, sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, **la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice**.

À titre illustratif, le niveau de l'Indice observé à la date du 25 février 2022 était de 951,64 points. L'équivalent du même prélèvement forfaitaire de 50 points appliqué à l'indice MSCI World serait de 156,58 points (pour un niveau observé de 2 980,20 points à cette même date). En comparaison, le niveau de dividendes bruts annuel distribué par l'indice MSCI World est, en moyenne, de 45,97 points sur les dix dernières années (Source : Bloomberg à fin 2021). Cette différence de 110,61 points entre le prélèvement forfaitaire appliqué à l'indice MSCI World et les dividendes effectivement versés correspondrait donc à **une sous-performance de 3,71 % par an comparée à celle de l'indice MSCI World**. Si le cours des actions composant ces indices et leurs dividendes distribués restent stables durant toute la vie du produit, alors l'indice S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR affichera une sous-performance comparable chaque année.

Pour plus de détails sur l'Indice, merci de consulter la page dédiée :

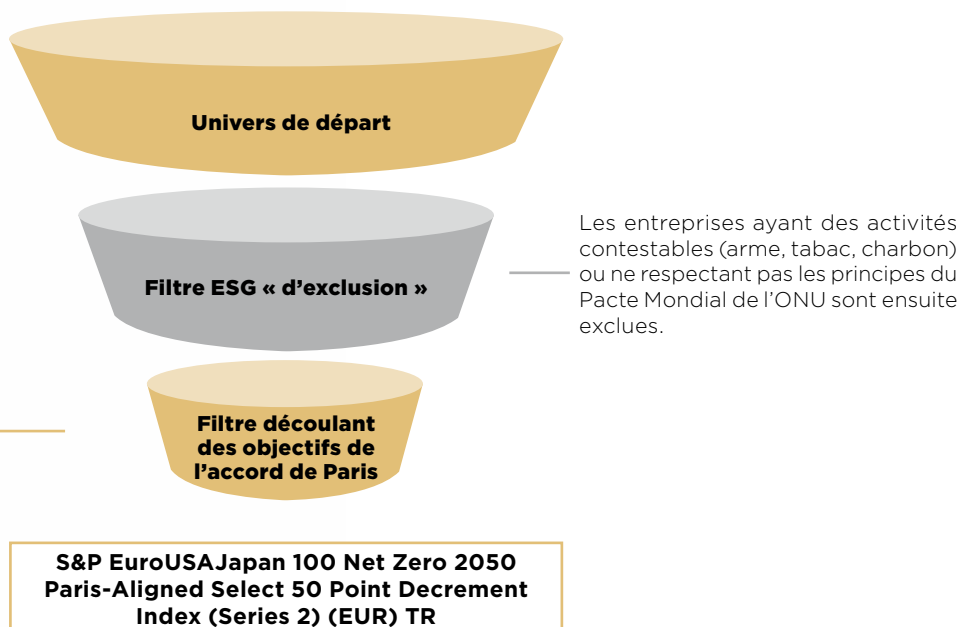
<https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/esg/sp-eurousajapan-100-net-zero-2050-paris-aligned-select-index/#overview>.

MMA Élite Mai 2022 n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne servent pas spécifiquement à financer des projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner des entreprises des principaux marchés américain, de la zone euro et japonais respectant collectivement les critères de la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark », telle que calculée par S&P Dow Jones Indices. L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

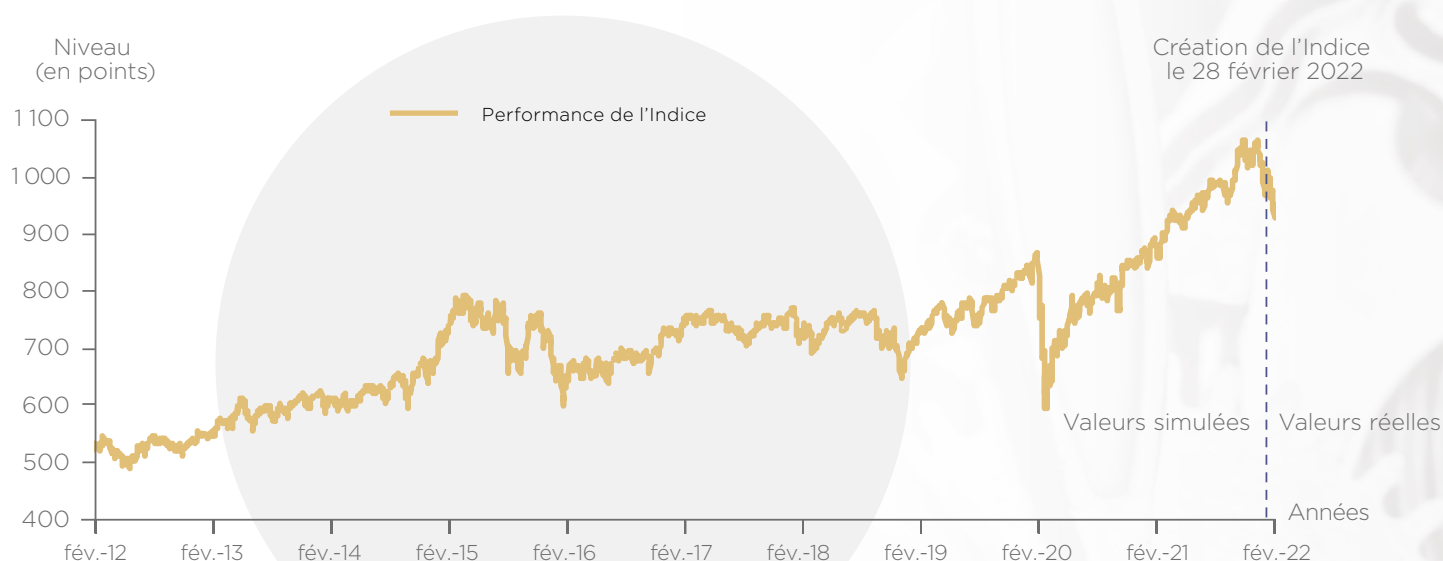
Méthodologie de l'Indice

L'univers de départ comprend les actions composant les indices S&P United States LargeMidCap, S&P Eurozone LargeMidCap et S&P Japan LargeMidCap.

Sélection des capitalisations boursières les plus importantes selon une allocation géographique fixe (50 sociétés des États-Unis, 40 sociétés de la zone euro et 10 sociétés du Japon) et respectant collectivement les critères de la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark ».



Évolution de l'indice S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (Eur) TR (entre le 25 février 2012 et le 25 février 2022)

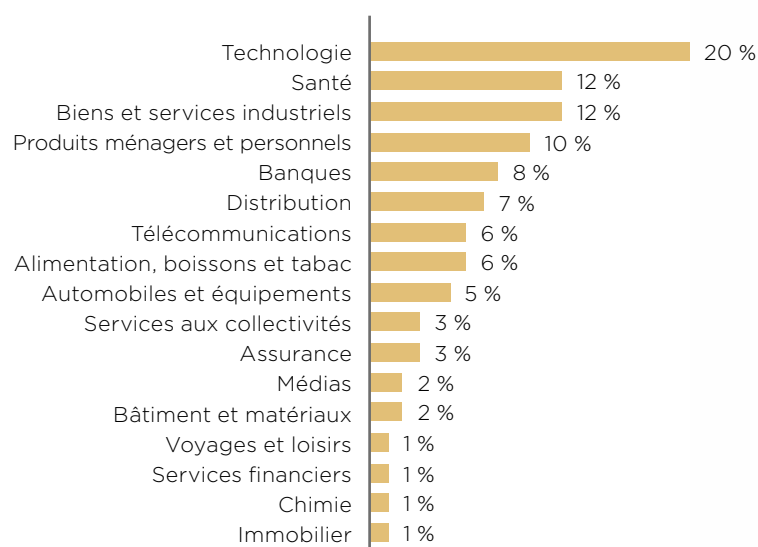


Source : Bloomberg, le 25 février 2022

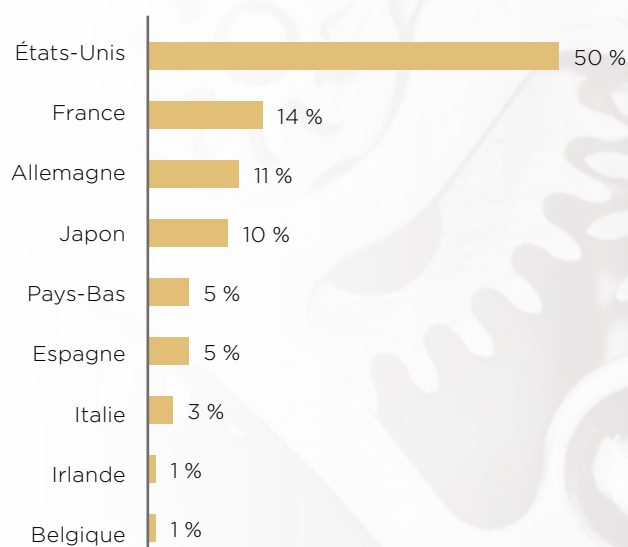
Les niveaux passés, qu'ils soient simulés ou réels, ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs. La simulation historique et systématique de la performance de l'indice S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR vise à reproduire le comportement qu'il aurait eu pour un niveau de lancement fixé à 563,06 points le 31 décembre 2010.

PERFORMANCES CUMULÉES AU 25 FÉVRIER 2022				
Période	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice	10,66 %	30,08 %	27,61 %	81,15 %

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, le 25 février 2022

Avantages / Inconvénients du support

Avantages

- MMA Élite Mai 2022 vous permet de vous exposer à un Indice composé des actions de 100 entreprises issues des marchés américain, de la zone euro et japonais respectant collectivement les critères de la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark » : **S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR**.
- Les années 2 à 9, si le niveau de clôture de l'Indice **est supérieur ou égal à 90 % de son niveau initial** à l'issue de l'année 2 à la date de constatation intermédiaire du 13 août 2024 ou à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle⁽¹⁾ au cours des années 3 à 9, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽²⁾, à la date de remboursement prévue, le remboursement de votre capital initialement investi⁽³⁾ **et un gain brut⁽⁴⁾ de 7 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale**.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment et qu'à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle au cours de l'année 10 (le 12 novembre 2031, le 12 février 2032 ou le 12 mai 2032), l'Indice clôture **à un niveau supérieur ou égal à 90 % de son niveau initial** ou si le niveau de l'Indice, à la date de constatation finale (soit le 12 août 2032), **est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽²⁾, à la date de remboursement final **un gain brut⁽⁴⁾ de 70 %** (équivalent à un gain brut de 7 % par année écoulée), en plus du remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si à la date de constatation finale (le 12 août 2032) le niveau de l'indice **est supérieur ou égal à 60 % du niveau initial de l'Indice** alors vous recevrez le remboursement du capital initialement investi⁽²⁾ à la date de remboursement final.

Inconvénients

- MMA Élite Mai 2022 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 10 ans** (si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial). **Une faible variation à l'échéance du niveau de clôture de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 80 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Élite Mai 2022.**
- En acquérant ce support, vous êtes exposé(e) à une **dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur** (BNP Paribas Issuance B.V.) **et du Garant de la formule** (BNP Paribas S.A.), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, **ou un éventuel risque de défaut de paiement ou de faillite de ces entités (ou de mise en résolution du Garant de la formule)**, qui induit un risque sur le remboursement.
- **Les gains bruts⁽³⁾ sont plafonnés** à 14 %, 21 %, 28 %, 35 %, 42 %, 49 %, 56 %, 63 % et 70 % selon l'année de remboursement (années 2 à 10), même si l'Indice enregistre une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement** qui peut varier entre 2 ans et 10 ans. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu en année 1.
- **L'Indice est équipondéré et calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.** Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important).

Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, la **méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice**. Ainsi, en cas de marchés baissiers, **la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée** car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

À titre de comparaison, un support présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice MSCI World aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de MMA Élite Mai 2022 n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**

(1) Année 3 : 12 novembre 2024, 12 février 2025, 12 mai 2025 ou le 12 août 2025 ; Année 4 : 12 novembre 2025, 12 février 2026, 12 mai 2026 ou le 12 août 2026 ; Année 5 : 12 novembre 2026, 12 février 2027, 12 mai 2027 ou le 12 août 2027 ; Année 6 : 12 novembre 2027, 14 février 2028, 12 mai 2028 ou le 14 août 2028 ; Année 7 : 13 novembre 2028, 13 février 2029, 14 mai 2029 ou le 13 août 2029 ; Année 8 : 12 novembre 2029, 12 février 2030, 13 mai 2030 ou le 13 août 2030 ; Année 9 : 12 novembre 2030, 12 février 2031, 12 mai 2031 ou le 12 août 2031.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risque du Prospectus de base.

MMA ÉLITE MAI 2022 EST NOTAMMENT EXPOSÉ AUX RISQUES SUIVANTS :

Risque découlant de la nature du titre de créance : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution de MMA Élite Mai 2022 pourra différer de l'évolution de l'Indice.

Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.

Risque lié aux marchés de taux : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur le titre de créance, voire même le rendre totalement illiquide. Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres de créance avant la date d'échéance.

Risque de perte en capital à l'échéance : en cas de baisse de l'Indice supérieure à 40 % à la date de constatation finale par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance pouvant être totale.

Risque de contrepartie : l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Certificats émis par l'Émetteur.

Risque de marché : le prix du support en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'Indice clôture aux alentours de 60 % et 80 % de son niveau initial. Les fluctuations du prix du produit en cours de vie sont également plus importantes en cas de baisse des marchés en raison de la méthode de prélèvement forfaitaire en points.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.



Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR00140080A8	
Forme juridique	Certificat, titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.	
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais (Standard & Poor's : A+ ⁽¹⁾).	
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice (Standard & Poor's : A+/Moody's : Aa3/Fitch Ratings : AA-) ⁽¹⁾ .	
Montant de l'Émission	120 000 000 €	
Valeur nominale	100 €	
Prix d'émission	100 %	
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.	
Commissions de distribution	Des commissions ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais de distribution, sont d'un montant maximum annuel égal à 1,00 % TTC du montant placé par le distributeur et sont incluses dans le prix d'achat. Le détail de ces commissions est disponible auprès du distributeur sur demande.	
Sous-jacent	S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR (Bloomberg : SPEPD2ET Index).	
Période de souscription	Du 2 mai 2022 au 29 juillet 2022 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)	
Date d'émission	2 mai 2022	
Date de constatation initiale	12 août 2022	
Dates de constatation intermédiaire en années 2 à 9	13 août 2024 (Année 2) 12 novembre 2024 ⁽²⁾, 12 février 2025⁽²⁾, 12 mai 2025⁽²⁾ et 12 août 2025⁽²⁾ (Année 3) 12 novembre 2025⁽²⁾, 12 février 2026⁽²⁾, 12 mai 2026⁽²⁾ et 12 août 2026⁽²⁾ (Année 4) 12 novembre 2026⁽²⁾, 12 février 2027⁽²⁾, 12 mai 2027⁽²⁾ et 12 août 2027⁽²⁾ (Année 5) 12 novembre 2027⁽²⁾, 14 février 2028⁽²⁾, 12 mai 2028⁽²⁾ et 14 août 2028⁽²⁾ (Année 6) 13 novembre 2028⁽²⁾, 13 février 2029⁽²⁾, 14 mai 2029⁽²⁾ et 13 août 2029⁽²⁾ (Année 7) 12 novembre 2029⁽²⁾, 12 février 2030⁽²⁾, 13 mai 2030⁽²⁾ et 13 août 2030⁽²⁾ (Année 8) 12 novembre 2030⁽²⁾, 12 février 2031⁽²⁾, 12 mai 2031⁽²⁾ et 12 août 2031⁽²⁾ (Année 9)	
Dates de remboursement anticipé automatique en années 2 à 9	27 août 2024 (Année 2) 26 août 2025⁽²⁾ (Année 3) 26 août 2026⁽²⁾ (Année 4) 26 août 2027⁽²⁾ (Année 5) 28 août 2028⁽²⁾ (Année 6) 27 août 2029⁽²⁾ (Année 7) 27 août 2030⁽²⁾ (Année 8) 26 août 2031⁽²⁾ (Année 9)	
Dates de constatation intermédiaire en année 10	12 novembre 2031 ⁽²⁾ , 12 février 2032 ⁽²⁾ et 12 mai 2032 ⁽²⁾	
Date de constatation finale	12 août 2032 ⁽²⁾ (Année 10)	
Date d'échéance	26 août 2032 ⁽²⁾ (Année 10)	
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société REFINITIV, société indépendante du Groupe BNP Paribas.	
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)	
Documentation juridique	• Prospectus de base pour l'émission de Certificats « <i>Base Prospectus for the Issue of Certificates</i> », daté du 1^{er} juin 2021 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 21-196. • Suppléments. • Conditions définitives de l'émission (« <i>Final Terms</i> »), datées du 2 mai 2022. • Résumé spécifique lié à l'émission (« <i>Issue-Specific Summary</i> »). La documentation juridique sera disponible sur demande auprès du distributeur et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR00140080A8. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse : https://kid.bnpparibas.com/CE4500AAA-8G96B-FR.pdf.	

(1) Notations de crédit au 25 février 2022. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Avertissement

MMA Élite Mai 2022 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme unités de compte de contrats d'assurance vie ou de capitalisation multisupports.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans les titres de créance, par le biais d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « *Base Prospectus for the Issue of Certificates* », daté du 1^{er} juin 2021 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 21-196 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« *Final Terms* »), datées du 2 mai 2022 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« *Issue-Specific Summary* »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR00140080A8>. Durant la période de commercialisation, le Prospectus de base daté du 1^{er} juin 2021 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 31 mai 2022 (le « Prospectus de Base Mis à Jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Mis à Jour à compter de sa publication. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/CE4500AAA-8G96B-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.

L'indice S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR est une marque commerciale du groupe The McGraw-Hill Companies, Inc. pour l'utilisation de laquelle une licence a été concédée à BNP Paribas. Les titres de créance ne bénéficient pas du parrainage ou de l'aval de Standard & Poor's, qui n'en assure ni la vente, ni la promotion. En outre, Standard & Poor's n'avance aucune opinion quant au bienfondé d'un investissement dans les titres de créance.





EXPERTISE
PATRIMOINE